

Preempt Sporicidal Liquid

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Preempt Sporicidal Liquid
Usage recommandé	Nettoyant désinfectant
Fabricant	Virox Technologies Inc., 2770 Coventry Rd., Oakville, ON, L6H 6R1, 905-813-0110
Numéro de téléphone d'urgence	Virox Technologies Inc., 1-800-387-7578
Numéro de la FDS	000546

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du SGH

Toxicité aiguë (orale) - catégorie 5
 Toxicité aiguë (inhalation) - Non classés
 Irritation cutanée - Non classés
 Irritation oculaire - catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH



Mention d'avertissement :

Attention

Mention de(s) danger(s) :

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif en cas d'inhalation.

Conseil(s) de prudence :

Prévention: Bien se laver les mains après avoir manipulé. Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
 Réponse: Voir la section 8 pour les mesures de protection individuelle. SI LES YEUX: Voir les mesures de l'article 4 de premiers soins pour lentilles de contact.
 Stockage: Voir la section 7 pour la manipulation et de stockage des informations.
 Élimination des déchets: Voir la section 13 pour toute information d'élimination des déchets.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Hydrogen peroxide	7722-84-1	4.5	

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Aucun premiers secours spécifiques sont nécessaires.

Contact avec la peau

Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux

Rincer à l'eau froide. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, une fois le rinçage a commencé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien donner par la bouche si la personne concernée perd rapidement

Identificateur du produit : Preempt Sporicidal Liquid

FDS No.: 000546

Date de préparation le 31 mai, 2016

Page

01 de 04

conscience, est inconsciente ou en convulsion. Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoisons ou un médecin si la personne concernée ressent des malaises ou des inquiétudes.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas de contact avec les yeux: peut causer une irritation modérée à sévère.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Sans objet.

Instructions particulières

Sans objet.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

La décomposition libère de l'oxygène qui peut intensifier le feu.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux avant d'éliminer.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Avant d'essayer le nettoyage, reportez-vous aux données relatives au danger. Fuites et déversements mineurs (<5 gallons): peut être rincé dans le système des eaux usées conformément à la réglementation locale. Fuites ou déversements importants (>5 gallons): empêcher les matériaux de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les espaces confinés. Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu dans l'élimination des déchets appropriée. Placer l'absorbant utilisé dans des contenants étiquetés appropriés pour l'élimination. Contacter les services d'urgence et le fournisseur pour obtenir des conseils.

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact accidentel avec des matières incompatibles. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver dans un endroit hors de lumière du soleil directe. Éviter l'entreposage à des températures élevées. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires

Identificateur du produit : Preempt Sporicidal Liquid

FDS No.: 000546

Date de préparation le 31 mai, 2016

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide incolore claire.
Odeur	Pas disponible
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	2.4 - 3.0
Melting Point/Freezing Point	Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	96 °C (205°F)
Point d'éclair	> 93.3 °C
Taux d'évaporation	~ 0.32 (estimé)
Tension de vapeur	3.135 kPa à 25 °C
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.030 - 1.035
Solubilité	Soluble. dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible

Autres informations

État physique Liquide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Ce produit est stable.

Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec des produits chlorés.

Matériaux incompatibles

Bases, des agents réducteurs. Acides, des agents d'oxydation.

Produits de décomposition dangereux

Décomposition libère de l'oxygène qui peut intensifier le feu.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité Aiguë

CL50 (Inhalation) > 20 mg/L

DL50 (Oral) estimé à > 2000 mg/kg

DL50 (Cutanée) estimé à > 5000 mg/kg

Corrosion/Irritation Cutanée

Non classé selon les critères du SGH.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Provoque une irritation sérieux des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Inhalation

Pas une voie d'exposition habituelle.

Ingestion

Peut être nocif en cas d'inhalation. Si de grandes quantités sont avalées peut causer irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant cutané. N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires.

Cancérogénicité

Non dangereux selon les critères du SGH.

Identificateur du produit : Preempt Sporicidal Liquid

FDS No.: 000546

Date de préparation le 31 mai, 2016

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Non classé selon les critères du SGH.

Fonction sexuelle et la fertilité

Non classé selon les critères du SGH.

Effets sur ou via l'allaitement

Non classé selon les critères du SGH.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé selon les critères du SGH.

Effets d'interaction

Aucun connu.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas requise par le SIMDUT.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**Les méthodes d'élimination**

Passez en revue les exigences fédérales, provinciales et locales avant l'élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Dangers pour l'environnement Sans objet

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC)

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement****Canada****Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

États-Unis**Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)**

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA conformément à 40 CFR 720.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger HMIS Santé - 2 Inflammabilité - 0 Danger physique - 0

Fiche signalétique Virox Technologies Inc.

préparée par

Numéro de téléphone (800) 387-7578

Date de préparation le 20 mai, 2016

Avis

Pour une FS à jour s'il vous plaît contacter le fournisseur / le fabricant figurant à la première page de ce document. Les informations contenues ici en a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Puisque les conditions d'utilisation du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est suppose que les utilisateurs du produit ont été entièrement formés selon les exigences de toute la législation applicable et des instruments réglementaires. Aucune garantie expresse ou tacite, n'est accordée et le fabricant / fournisse ne sera pas responsable des pertes, des blessures ou des dommages qui pourraient résulter de l'utilisation de ir fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document. Le contenu de ce document a été préparé conformément à la SIMDUT canadienne (règlement sur les produits contrôlés) et les normes de communication de danger OSHA.

Identificateur du produit : Preempt Sporicidal Liquid

FDS No.: 000546

Page

04 de 04

Date de préparation le 31 mai, 2016